



Usurpation frauduleuse d'adresse IP

Par **squier**, le **20/09/2015** à **14:37**

Bonjour,

Je vous relate brièvement ma mésaventure

Je suis convoqué à la PJ (cybercriminalité)

Mr X embête Mr Y sur internet (ils se connaissent forcément) et mon adresse IP apparaît 1 fois sur la vingtaine de messages. Les autres IP sont à l'étranger.

Le Procureur a estimé qu'il y avait matière à poursuivre et l'OPJ est persuadé que j'aurais, un jour, fait une erreur en utilisant mon adresse IP [smile36]

Perquisition, saisie de tout le matériel, copie de mes disques,....

Je ne suis pas mis en examen : je lui fais comprendre que je n'y suis pour rien ne connaissant pas Mr Y et il reconnaît que l'adresse IP, c'est usurpable....

Je prends mon avocat qui obtient 1 mois après une restitution et je porte plainte contre X
3 mois après, pas de nouvelles

demain, je relance mon avocat pour avoir accès au dossier dont je ne sais rien

Le truc étonnant : une IP française usurpe une autre IP française

Et la PJ, malgré leurs moyens et le fait que tout soit franco-français (IP, FAI, serveurs,...)
n'arrive pas à choper le gars.

La perquisition, je l'ai de travers....

Si vous avez connu un cas similaire, merci d'avance pour vos idées

Par **serge74**, le **20/09/2015** à **16:09**

"Les autres IP sont à l'étranger."

"tout soit franco-français (IP, FAI, serveurs,...)"

faudrait savoir

les ip sont à l'étranger sont de quelle type ? proxy ?

la votre ? ligne téléphonique fixe ? réseau mobile ?

Par **squier**, le **20/09/2015** à **17:02**

A nouveau, sur la vingtaine de messages délictueux, mon adresse IP n'est apparue qu'une seule fois derrière un des messages d'où mes ennuis....

(si cela avait été plusieurs fois, c'était direct chez le Proc selon l'OPJ)

Sur tous les autres, d'après l'OPJ, les adresses IP renvoyaient vers l'étranger (Ukraine, Biélorussie)

J'ignore tout car pas je n'ai pas eu accès au dossier (pas mis en examen) Mais mon dépôt de plainte devrait me permettre d'y avoir accès.

Lors de la restitution de mon matériel, l'OPJ me dit que l'usurpation se serait faite à partir de mon WIFI sans plus de précision sauf que le gars ne serait pas loin de chez moi....

Sans être un spécialiste, je pense que sa manip lui a donné par erreur une IP française (malheureusement la mienne) au lieu d'une IP étrangère comme pour tous ces autres messages

Et à nouveau, je ne comprends pas qu'ils n'arrivent pas à remonter derrière sachant que la PJ a plein pouvoirs

Par **serge74**, le **20/09/2015** à **17:11**

des pouvoirs sur des serveurs en Ukraine, Biélorussie ?

des pouvoirs pour remonter à quelqu'un qui aurait utilisé votre connexion wifi laissée ouverte ?
très très compliqué dans les 2 cas.

Par **squier**, le **20/09/2015** à **17:30**

J'ai l'impression

Pour mon avocat, sur un délit, ils ne font pas de commissions rogatoires vers l'étranger : trop long, trop compliqué...

Ce qui signifie que s'ils le voulaient , ils le pourraient

Et que la PJ étrangère pourrait retracer (ce que la PJ française n'arrive pas à faire en France ??)

Ma connexion WIFI (Numéricâble) est sécurisée Je ne pense pas qu'il puisse l'utiliser.

Je suis sur que c'est pas hasard

Quand il se connecte, c'est son IP française et tout d'un coup il prend la mienne par un tour de passe-passe

C'est incroyable que l'on arrive pas à remonter derrière

Par **lizeux**, le **09/09/2017** à **22:03**

he nan avec des vpn ou autre proxy les ips se trouvent n importe ou dans le monde c pas facile a remeonter sauf que les fournisseurs d acces ont acces a l ip M A C et sa on ne peu pas la cacher